

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicov.

# LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorst.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration

## Quelques Suggestions

**Humblement soumises à l'attention de notre conseil de ville, au début de son nouveau terme. — Il ne faut pas négliger les détails. — L'inspection sanitaire, un terrain de jeux pour les enfants, la réglementation de la construction des logements, la propreté générale de la ville et bien d'autres petits points sont nécessaires.**

M. Max D. Cormier commence son septième terme à la mairie. Candidat à cette position depuis 1922, il fut élu six fois par acclamation. C'est une grande marque de confiance que lui témoignent les contribuables de la ville d'Edmundston.

Tous les échevins de l'an dernier, moins deux, ont été réélus par acclamation. Les deux nouveaux candidats n'ont également pas eu d'opposition. Nous n'avons pas à discuter ici s'ils le méritaient ou non, nous voulons simplement marquer le fait et rappeler que la fonction d'échevin, si elle n'est pas rémunératrice, comporte autant d'obligations que d'honneur.

Contrairement aux années dernières, Son honneur le maire n'a pas tenu d'assemblée publique pour exposer aux contribuables la situation financière de la ville et présenter son programme d'action. Ce n'est pas un reproche que nous voulons lui faire, mais il nous semble qu'une telle assemblée est importante. Ceux qui contribuent au trésor de la ville sont en droit de connaître la façon dont on dispose de leur argent, les améliorations faites pendant le terme écoulé et le programme qu'on se propose de remplir pendant le nouveau terme.

La publication du rapport financier, chaque année, a son importance, mais nombreux sont les contribuables qui n'y voient qu'un amas de chiffres placés les uns sous les autres, sous différents titres, et arrivant à un même total. Des explications verbales donneraient plus de satisfaction.

Des sommes considérables sont dépensées chaque année. Nous croyons toutes ces dépenses justifiées et faites dans l'intérêt de la population. L'amélioration des systèmes d'eau, d'électricité et d'égouts, la construction de trottoirs, l'entretien des rues sont autant d'activités nécessaires. Ce sont les grandes lignes du programme de l'administration civique. Il y a aussi les détails, s'en occupe-t-on suffisamment.

Dans les détails reposent la bonne administration et la bonne renommée d'une ville. Les efforts de nos édiles doivent tendre vers le bien-être général par une réglementation sage tendant à protéger les intérêts des contribuables.

Pour être clairs citons quelques exemples: La santé est la principale richesse de chacun, qu'il faut protéger avant la propriété. Un inspecteur sanitaire est nécessaire en notre ville depuis plusieurs années pour surveiller la provenance et la qualité du lait, des viandes et des autres denrées qui se distribuent de différentes façons.

Notre ville a besoin d'un parc public, d'un terrain de jeux pour les enfants qui, pour un grand nombre, n'ont que la rue pour prendre leurs ébats.

La population augmente considérablement depuis quelques mois. Des logements et des endroits de commerce vont surgir un peu partout. A tout cela il faut de la symétrie, une réglementation pour la construction, afin de donner une belle apparence à nos rues.

Nous pouvons être fiers aujourd'hui du système que nous avons pour combattre les incendies. Mais il faut aussi savoir prévenir le feu, ce qui est toujours moins onéreux que de le combattre. Nous recommandons il y a quelques semaines le ramonage annuel des cheminées par des personnes spécialement préposées à ce travail. Les statistiques nous démontrent que les cheminées défectueuses, en mauvais ordre, sont la cause de la majorité des incendies. La ville de Rivière-du-Loup a un règlement très sévère concernant le ramonage des cheminées. Notre conseil de ville ferait bien de l'étudier et de l'adopter.

La propreté générale de la ville est autre chose à surveiller. Des boîtes à papier bin peintes, à différents endroits, sont choses peu dispendieuses et très commodes. Des indications pour la vitesses solidement attachées et aux bons endroits, des poteaux de trafic en bon ordre, une plaque indicatrice pour l'hôtel-de-ville, le nom de la ville aux différentes entrées, le nom des principales rues bien affiché, etc., tout cela donnerait une bonne impression aux touristes et cette atmosphère de bon goût rendrait notre ville plus intéressante.

Il y a bien aussi la question de la poussière de nos rues, que le conseil de ville a mis à l'étude l'an dernier. Puisse-t-on en constater les fruits au cours de la prochaine saison.

Et nous pourrions continuer à énumérer nombre d'autres petits détails nécessaires à la bonne administration de la ville, auxquels nos administrateurs doivent s'intéresser pour le plus grand bien de la population. En apportant un peu d'attention, ils en constateront la nécessité.

### INSTRUCTIONS-NOUS

#### GRAHAM BELL ET LE TELEPHONE

Si le téléphone disparaissait subitement, quel changement ce serait dans le monde des affaires et même la vie courante, et comme on chercherait par tous les moyens à retrouver cet indispensable instrument de communication entre les humains séparés par la distance! Car en dépit des reproches qu'on est parfois tenté de lui adresser, le téléphone reste l'une des inventions les plus utiles de l'humanité et celle peut-être dont elle pourrait le plus difficilement se passer maintenant qu'elle a pris l'habitude de s'en servir si couramment. Le téléphone objet de curiosité à ses débuts s'est répandu à notre époque dans toutes les classes de la société, celle du continent nord-américain en tout cas, et tout fait prévoir qu'il étendra aussi son empire sur l'Europe dans les mêmes proportions. Il s'y trouve déjà, sans doute, mais n'a pas encore atteint comme chez nous et chez les Américains les classes bourgeoises et populaires qui ne sauraient s'en passer ici. Peut-être nos distances souvent très grandes sont-elles la cause de la quasi universalité de la diffusion téléphonique. Nos classes rurales et agricoles en particulier lui sont reconnaissantes de mettre fin à l'isolement dans lequel elles se trouvaient fréquemment confinées sans lui.

Il est curieux de se dire que le téléphone n'était pas encore inventé lorsque la Confédération canadienne fut instaurée par conséquent que sir John A. Macdonald n'en avait pas sur sa table de premier ministre, non plus que George-Etienne Cartier. Ce n'est pas trois ans plus tard, en 1870, qu'un jeune immigrant écossais, nommé Alexandre Graham Bell vint s'établir au Canada, dans l'espoir que le climat favorable à sa santé, qui était délicate, ce en quoi il ne fut pas déçu, approuvé, pas plus que des milliers d'autres venus pour la même raison. Il s'établit à Brantford, Ontario, et c'est dans cette ville que le téléphone fut inventé. C'est aussi de Brantford, à la petite ville de Paris, Ontario, que le 10 août 1876, la voix humaine fut pour la première fois transmise par un fils électrique. On sait si cette invention a fait du chemin depuis ce temps-là.

Bell ne l'avait pas trouvée en dormant ni par un miraculeux hasard. Depuis longtemps le père du jeune Bell cherchait à découvrir un moyen d'apprendre aux sourds-muets à parler, en leur mettant un langage visible sous les yeux, et il avait inventé un système visuel quel, ses écoles anglaises avait adopté avec profit. Pour cela, Bell père avait dû étudier les phénomènes de la voix humaine, et il avait même construit un "parleur" automate, fait d'un crâne humain dont la gorge était munie d'un larynx, d'une langue et de cordes vocales, le tout mis en action par les pédales d'un petit orgue. C'est de cette invention que Graham Bell partit pour essayer de transmettre la voix humaine à distance au moyen de plaques résonnantes. S'étant établi à Boston comme professeur de sourds-muets, il y trouva deux citoyens disposés à lui fournir les fonds nécessaires au développement de son invention encore bien imparfaite, qui ne semblait être alors qu'un jouet scientifique sans portée. Cependant, l'électricien anglais William Thomson entrevit que ce serait un jour la plus grande invention du siècle.

Le premier "central" téléphonique fut installé à Hamilton en 1878, quelques semaines après le premier qui ait été créé aux Etats-Unis. Inutile de dire que l'appareil était moins perfectionné qu'aujourd'hui, où nous jouis-

sons, paraît-il, d'une efficacité 12,000 fois plus grande qu'alors dans ces instruments. Il ne se voit alors qu'à un nombre restreint de maisons d'affaires et l'on ne croyait pas qu'il pût devenir un serviteur aussi répandu de la famille et du foyer, à la campagne comme à la ville. Quelques chiffres donneront une idée des progrès qu'a accomplis l'utilisation du téléphone au Canada et ailleurs.

En 1911, nous avions en Canada 302-759 appareils, représentant environ 4 pour 100 de la population. Les chiffres de 1925 donnent 1,144,095 soit plus de 12 pour 100. Les Etats-Unis sont cotés à 14.2, l'Allemagne à 3.9, la Grande-Bretagne à 2.8 et la France à 1.7 de sorte que nous sommes en avance de tous les autres pays sauf les Etats-Unis. Les statistiques pour l'année courante n'ont pas encore été publiées, mais on sait que les deux provinces de Québec et d'Ontario seules ont mis à l'oeuvre 50,000 téléphones de plus en 1926-27 de sorte que l'on peut fixer le chiffre total pour le Canada actuellement à 1,500,000 environ.

### G. N. TRICOCHÉ

#### VARIETES

#### LE COUVRE-FEU

— II —

Au temps de Cromwell, le couvre-feu était assez répandu, comme l'atteste le si célèbre et gracieux poème de Rose Thorpe: "Curfew shall not ring tonight!" Sur le continent américain, il était généralement employé au début de la colonisation. Puis il tomba en désuétude pour réapparaître vers 1880. A cette époque, le colonel Hopeland fit adopter la mesure à Omaha; et a été désigné, depuis, comme "the father of the Curfew Law." Plus de 3,000 cités des Etats-Unis suivirent l'exemple de la grande ville de Nébraska. Toutefois, il se produisit, de la part de certains éléments de la population, une opposition qui amena la suppression de l'institution dans beaucoup de localités. Il est indéniable, cependant, que le couvre-feu a amené des résultats fort encourageants sous le rapport de la morale parmi les adolescents et même les enfants. Dans quelques localités de notre connaissance, la coutume en question serait bien nécessaire, car on y voit communément de très jeu-

nes bambins circuler par les rues jusqu'à minuit ou plus tard. D'après les règles habituelles, les enfants de moins de quinze ans ne peuvent pas se trouver sur la voie publique, après la sonnerie du couvre-feu, sans être accompagnés d'un adulte, ou sans l'autorisation écrite des parents ou tuteurs. L'heure de la sonnerie varie; et c'est là le noyau de la question. C. J. n'a trouvé, par expérience, que si elle est trop hâtive, la mesure devient vite impopulaire et ne peut vivre longtemps. Ceci a amené des municipalités à adopter une heure trop tardive—10 heures du soir. Il semble que 9 heures doive être la limite pour des enfants si la mesure est supposée avoir une efficacité quelconque.

George Nestler Tricoché

Chercher une femme de tête et non une tête de femme.

Dans nos songes d'avenir, il faut toujours laisser une place vide pour le malheur.

La politique c'est l'histoire qui se fait ou qui se défait.



### NOUVEAU BRUNSWICK

#### Protection Speciale aux Routes Pendant la Première Période du Printemps.

#### Avis aux chauffeurs d'automobiles et aux conducteurs de lourds camions attelés

La loi des grandes routes du Nouveau-Brunswick contient des dispositions pour prévenir les dommages à la surface et à la base des routes pendant les mois de printemps. Tous ceux qui s'occupent d'automobilisme et de transport par camions attelés sur les grandes routes devraient connaître la loi.

Il est pourvu que sur toutes les grandes routes en dehors des cités et des villes:

Personne ne devra conduire une automobile entre le 15ème jour de mars et le 15ème jour de mai sans la permission de l'ingénieur en chef ou des ingénieurs régionaux des grandes routes, ou sans que permission ait été donnée par le Ministère des Travaux Publics de se servir des grandes routes, permission dont avis sera publié.

Cette restriction ne s'applique pas aux médecins praticiens, gardes-malades ou membres du clergé dans l'accomplissement de leurs fonctions, ni au chauffeur d'une ambulance attaché au service de tout hôpital ou département de police.

Il est également pourvu que: Aucun véhicule portant une charge de plus de 3,000 livres, aucun moulin portatif sur roues, aucun haleur de billes ou tracteur mécanique ne devra être mis en fonctionnement sur les grandes routes entre les dates précédemment mentionnées sans la permission écrite du surintendant du département de la voirie.

La sanction contre la violation de l'une quelconque de ces dispositions est une amende n'excédant pas \$50.00. Les contrôleurs de la circulation sur les grandes routes et la police provinciale ont reçu ordre d'exercer une surveillance toute spéciale et d'appréhender tous les délinquants. Le Ministère des Travaux Publics désire rappeler instamment aux conducteurs d'automobiles, de camions et de charges lourdes les dispositions de la loi et les sanctions contre ceux qui les enfreignent. Il sollicite leur coopération en vue de l'observance des lois qui intéressent si vitement le public. Le Nouveau-Brunswick a affecté plus de \$16,000,000 à ses routes et a un compte annuel d'entretien de \$600,000. C'est un placement qu'il faut protéger.

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS NOUVEAU-BRUNSWICK.

L'hon. D. A. STEWART, Ministre.

B. H. KINGHORN, Sous-ministre et ingénieur en chef des grandes routes.

On ne réussit pas si on a peur que ne le soit le succès. Pour être indolent, il faut être indolent.